

LA FIN D'UN LONG BLOCUS

Le conquérant fait son entrée dans Ladysmith

Après quatre mois de luttes, de privations, de fatigues, subies avec une énergie indomptable et au prix de pertes lourdes et nombreuses

Londres, 1.—7.02 P.M.—Voici le texte de la dépêche du général Buller :

"Nelthorpe, 1.—5.20 P.M.—Je viens d'arriver de Ladysmith. A l'exception d'une petite garde, au nord de Surprise Hill, toute la force ennemie qui faisait le siège de la ville, s'est retirée en grande hâte, et au sud de la ville il n'y en a plus.

"Chaque homme de la garnison recevait une demi livre de viande par jour, et pour suppléer à la ration mangeait de la chair de cheval et de mule.

"Les hommes ont besoin d'être soignés un peu avant de pouvoir prendre le service de campagne."

LE MARQUIS DE LANSDOWNE

Demande \$61,499,400 louis pour l'armée en 1900

Londres, 1.—A la chambre des Lords, le secrétaire d'Etat, Lord Lansdowne a dit qu'il ne savait à qui décerner le plus d'admiration, du général Cronje et des vaillants compagnons ou des braves qui ont marché avec Buller, ou enfin de Lord Roberts, dont le plan a eu pour résultat le dégagement du Natal.

Lord Lansdowne a ajouté : Ces succès ne feront pas ralentir nos efforts.

Dans la semaine finissant le 3 mars, huit navires partiront transportant 4,700 hommes ; dans la semaine finissant le 10 mars, quinze navires transportant 11,800 hommes ; dans la semaine finissant le 18 mars, onze navires transportant 9,900 hommes prendront la mer ; et dans la semaine finissant le 24 mars neuf navires avec 8,900 hommes se mettront en route pour le Sud de l'Afrique.

Enfin, dans la semaine finissant le 31 mars six navires transportant 3,200 hommes partiront, le tout formant le nombre de 38,000 hommes, et dans le mois suivant il y aura 17,800 hommes de prêts à partir et pour lesquels nous n'avons pas encore pu procurer des navires. Les renforts ne faibliront pas.

Le comte de Kimberley a aussi joint ses félicitations à celles de Lord Lansdowne et a parlé des Canadiens en termes chaleureux.

HOMMAGES DES INDES

A Lord Roberts

Calcutta, 1.—Tout l'Inde se réjouit de la capitulation de Cronje et du dégagement de Ladysmith. On a décoré de fleurs la statue de Lord Roberts et beaucoup ont télégraphié au vieux général pour le féliciter. La Chambre de Commerce de Calcutta lui a écrit : "Votre place natale vous salue."

REJOUISSANCES PUBLIQUES

Comme l'on devait s'y attendre, la nouvelle du succès des armées anglaises à Ladysmith a créé un enthousiasme délirant dans tout le Canada. C'est l'occasion de réjouissances publiques sans nombre et de manifestations patriotiques, dans toutes les villes de quelque importance et même dans les villages.

QUEBEC

En dépit de la tempête la réjouissance populaire est universelle et l'enthousiasme se manifeste partout. Les drapeaux flottent sur tous les édifices publics.

HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE

La grande nouvelle a été lue à la Chambre d'assemblée par l'orateur et les députés ont chanté le "God save the Queen". Des processions, des musiques, des illuminations donnent à la vieille ville un air de fête. Le salut royal a été tiré avec grande pompe et les écoles et plusieurs manufactures et places d'affaires étaient fermées.

TORONTO, ONTARIO

La ville est en délire et le déploiement de couleurs nationales est tel que nous n'avons rien vu de pareil depuis les fêtes du jubilé de la reine. Tous les collèges et les écoles ont donné liberté aux élèves.

ST JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK

La nouvelle de la délivrance de Ladysmith a été reçue avec enthousiasme extraordinaire. Le "Daily Telegraph" a publié huit éditions afin de satisfaire la curiosité du public.

HAMILTON, ONTARIO

Depuis six heures du matin jusqu'au soir, le bruit dans les rues fut assourdissant. Tout ce qui pouvait faire du bruit a été mis en jeu. C'était jour de fête pour toutes les écoles et plusieurs manufactures et places d'affaires étaient fermées.

OPINIONS SUR LA GUERRE

Par les principaux officiers de district

Le colonel Aymer, qui commande la milice canadienne, en apprenant que Ladysmith était dégagé, dit qu'il en était réjoui. Lorsqu'on lui demanda son opinion sur l'effet du dégagement, le colonel Aymer dit :

"Je crois qu'à présent, ils vont commencer à repousser les Boers dans le Transvaal. Buller se rendra à Land's Neck, à moins qu'il aille aider Galsore. Roberts va enfermer les Boers dans Bloemfontein, et ils vont alors combiner leurs efforts. Methuen sur la gauche, Roberts au centre et Buller sur la droite, et les Anglais auront une base d'opération de Kimberley à Durban. Alors ils se concentreront pour marcher sur Pretoria et Johannesburg. Plumer descend du nord avec une force et Mafeking va être dégagé immédiatement.

Le dégagement est un grand exploit pour les armées anglaises. La marche de Buller était semée de difficultés presque insurmontables. C'est un magnifique garçon. J'ai servi sous Buller, Roberts, Hildy, French, Methuen et Fitzroy Hart, et ce sont tous de magnifiques garçons. Le dégagement aura un effet dans tout l'Empire.

Le lieutenant-colonel Cotton, commandant du district, dit : "Je crois que c'est le commencement de la fin. Je ne vois pas qu'une armée comme celle des Boers puisse avoir quelque cohésion. Après une défaite ou un revers, de pareilles armées doivent tendre à se dissoudre."

Le lieutenant-colonel Tison dit : "On suppose généralement que Pretoria est fortement défendue et que les Boers vont y faire une rude résistance. L'effet moral des récentes victoires anglaises devra les décourager et leur faire comprendre que leur cause est fatalement perdue. Je doute que le dégagement de Ladysmith ait une influence considérable sur le siège de Mafeking."

Le lieutenant-colonel Hodgins dit : "Il est difficile de prédire l'effet du dégagement. Il y a encore une force puissante entre Ladysmith et Bloemfontein et les Anglais ne font que d'entrer réellement dans cette région. Le dégagement va réduire matériellement la force des troupes boers et donner aux anglais 8,000 ou 10,000 nouveaux combattants. Les Anglais vont battre les Boers partout où ils les rencontreront maintenant et je crois que le principe de la résistance boer est radicalement atteint."

Le lieutenant-colonel Irwin dit : "Le principal effet du dégagement de Ladysmith sera moral. Sur ce point, il sera immense sur les deux côtés et influera beaucoup sur le résultat final de la guerre. La délivrance aura son effet sur Mafeking en forçant les Boers à se concentrer et à en retirer leurs troupes."

Le lieutenant-colonel W. P. Anderson dit : "Le dégagement de Ladysmith venant après celui de Kimberley, brise pratiquement les lignes boers et les démorale. Ils demanderont peut-être la paix. Une chose est certaine : les derniers événements vont rendre beaucoup plus facile la tâche de l'armée anglaise."

Le lieutenant-colonel Pineault, sous-ministre de la milice, dit : "C'est un grand succès. Je ne crois pas que la guerre soit finie, mais le dégagement de Ladysmith en rendra la continuation encore plus aisée."

Le lieutenant-colonel Cotton, commandant du district, dit : "Je crois que la guerre va continuer et il est possible que nous nous trouverions bientôt en face d'une révolution au Cap. A la vue de ces défaites des Boers, leurs compatriotes déjà arrivés au régime anglais, se soulèveront peut-être et couperont les lignes de communication anglaises. Le général Buller va avoir beaucoup de difficulté à traverser le district de Nicholson's Nek, car c'est une région étroite et où il y a de hautes montagnes. Le dégagement de Ladysmith cependant aura un effet splendide sur l'Empire."

BLOC NOTES

Vendredi—La Ste Couronne d'épines. Soleil—Lever, 6.40; coucher, 5.48. Lune—Lever, 6.51; coucher, 7.48. Ephémérides—1816, anniversaire de la naissance du Pape Léon XIII. Temps probable—Vents du nord-ouest; au beau et moins froid. Nul n'a jamais trop de sens, d'argent, de probité.

L'ALLEGRESSE AU CAP

Une émeute devant les bureaux de l'Afrikaner Bond

Cape Town, 1.—L'Allegresse causée par la capitulation de Cronje et le dégagement de Ladysmith est sans égale. La plus grande partie de la population est dans les rues, faisant retentir l'air par des chants patriotiques et des vivats pour la reine, le général Roberts, le général Buller, Cecil Rhodes et le gouverneur Milner. Les affaires sont suspendues. Les bâttises et les vaisseaux dans le port sont décorés de pavillons, les canons tonnent, les sirènes et les sifflets, les feux d'artifice et les feux d'artifice. Une troupe dans un excès d'ardeur patriotique a brisé les vitres des bâttises ou "News" et "Oxland", organes de l'Afrikaner Bond sont publiés.

A Durban, Natal, le drapeau américain flottait à côté de l'Union Jack à l'Hotel de Ville.

L'ANGLETERRE AUGMENTE SON ARMEE

Enthousiasme populaire

Londres, 2.—4 hrs 30 a. m.—Lord Lansdowne a profité de l'enthousiasme universel pour présenter ses estimés budgétaires se chiffrent dans les 251,000,000 et augmenter qu'à part les 39,000 hommes actuellement en Afrique 56,000 hommes de nouvelles troupes. Lord Roberts tira par avion sous ses ordres un quart de millions d'hommes. On a demandé 221 nouveaux canons à Woodwick.

Les Boers se sont retirés de Ladysmith sans perdre un canon ni une pièce de canon. Le général Joubert commença à Winburg, à 70 miles nord-est de Bloemfontein, une armée de 50,000 hommes.

Lord Dundonald, sorti en reconnaissance, atteint Ladysmith

La garnison accueille son arrivée avec une joie frénétique. Les Boers abandonnent les environs de la ville et fuient vers le nord

L'ARRIVEE DE DUNDONALD A Ladysmith

Ladysmith, 1.—Lord Dundonald, à la tête de sa cavalerie et de sept compagnies d'infanterie vient d'arriver dans Ladysmith. Le principal corps d'armée de Buller sera en ce soir ou demain. Dundonald a été accueilli par la garnison avec une joie frénétique. Les Boers ont abandonné les environs de la ville et fuient vers le nord.

LE COURAGE CANADIEN

Dans l'estime des Boers

Toronto, 1.—"L'Evening Telegram" publie cette dépêche spéciale. Londres, 1.—Les dépêches reçues du théâtre de la guerre disent que les prisonniers boers déclarent profondément admirer le courage des Canadiens. Un autre rapport dit que la bravoure des Canadiens était simplement superbe. Deux boers de l'Empire à l'autre ont chanté leurs louanges.

L'ALLEMAGNE ET L'INTERVENTION

Berlin, 1.—Le département des affaires étrangères dit qu'en dépit des assertions des journaux, l'Allemagne ne connaît aucun projet d'intervention dans le sud africain et n'a pas elle-même l'intention d'intervenir.

AVANT LA CAPITULATION

Un engagement évité. Paardeberg, 28.—Il paraît qu'un engagement au moment de la capitulation de Cronje avec les renforts boers étaient éminemment au moment de la capitulation de Cronje mais que Lord Roberts l'a évité jusqu'à ce que tous les prisonniers fussent en sûreté.

Démonstrations patriotiques à Saint-Jean, N. B.

St-Jean, N.B., 1.—La nouvelle de la délivrance de Ladysmith a causé un enthousiasme extraordinaire à St-Jean. Les cloches de toutes les églises ont sonné et les sifflets des manufactures n'ont cessé de siffler. Le "Daily Telegraph" a sorti une édition spéciale après édition spéciale pour satisfaire la demande ordinaire, si bien qu'à midi ce journal avait rendu huit éditions.

L'ALLEMAGNE ET LA GUERRE

Berlin, 1.—Le "Lokal Anzeiger" a répandu partout des éditions spéciales gratuites annonçant le dégagement de Ladysmith. En général les journaux ne commentent que très brièvement cette nouvelle. Ils sont évidemment déconcertés par la nouvelle tournure qu'en si soudainement prise les choses de la guerre. En dehors de Berlin, cependant, les journaux sont tout aussi violemment anti-anglais qu'en aucun temps.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS A TORONTO

Tous les étudiants des différentes universités ont pris congé et ont paré à travers les rues, applaudissant et chantant sur les parours.

UN ESCARMOUCHE

Paardeberg, 28.—Les Boers au nombre de 7,000 se concentrent sur le front de l'armée anglaise. La cavalerie est venue en contact avec eux aujourd'hui.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

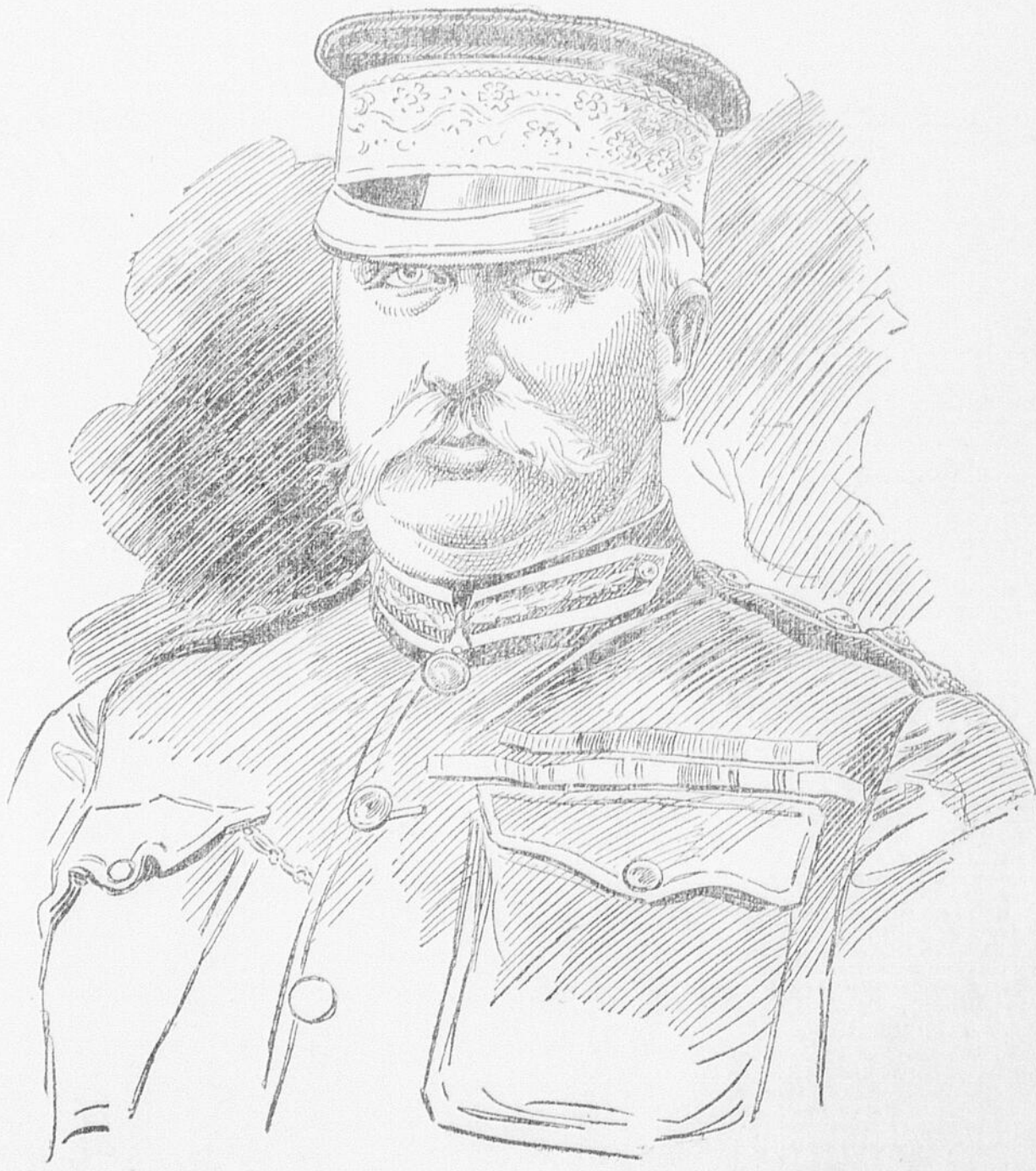
Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.



Le Lieutenant Général SIR GEORGE STEWART WHITE, C. V., commandant la valeureuse garnison de Ladysmith.



Le Général SIR REDVERS BULLER, C. V., qui a réalisé le dégagement de Ladysmith, après avoir surmonté d'inouïs obstacles.

LONDRES EST EN LIESSE

Le peuple anglais chante victoire

Londres, 1.—Londres est en liesse aujourd'hui. Partout on entend que des acclamations en l'honneur de Roberts, de Buller et de White. Les affaires sont suspendues. Les drapeaux flottent au vent, les cœurs exultent. Ces scènes d'enthousiasme se répètent d'un bout à l'autre du Royaume-Uni. Rien ne pouvait plus réjouir les Anglais que la double nouvelle de la capitulation de Cronje et du dégagement de Ladysmith.

Au War Office, on croit qu'il est impossible de donner trop d'importance à la délivrance de la ville assiégée. On estime que la guerre est à peu près finie. D'autres, moins enthousiastes, croient qu'il y aura encore de rudes batailles à livrer avant la conclusion de la paix.

Londres, 2, 1 h. 15 a. m.—Jusqu'à minuit il y a à Londres que des démonstrations du plus grand enthousiasme. D'un bout à l'autre de la ville paraissent à travers les principales avenues des foules enthousiastes, qui acclament les généraux anglais et chantent les chants patriotiques.

Vers trois heures ce matin, la brigade a été appelée pour un incendie dans un hôtel de la Pointe St Charles.

LES BOERS S'EN VONT VERS LE NORD

AU CAP Critique du ministère

Orange River, Colonne du Cap, 1.— Depuis le commencement de la marche en avant de Roberts, les correspondants de journaux avaient reçu instruction de ne pas télégraphier de cette station. Cette dépense a été levée. La nouvelle de la capitulation du général Cronje a été reçue avec le plus vif enthousiasme.

Les trains circulaient régulièrement sur la voie de Kimberley. Le chef de gare de Fourteen Streams est passé ici, hier. Il dit que les Boers, sous le commandement de Dutoit, ont complètement détruit le pont et la station à cet endroit en se dirigeant vers le nord. Ils avaient avec eux un canon (100 pounder.)

MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS A TORONTO

Tous les étudiants des différentes universités ont pris congé et ont paré à travers les rues, applaudissant et chantant sur les parours.

UN ESCARMOUCHE

Paardeberg, 28.—Les Boers au nombre de 7,000 se concentrent sur le front de l'armée anglaise. La cavalerie est venue en contact avec eux aujourd'hui.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

LE SORT DE CRONJE ET DE SA FAMILLE

Londres, 1er.—A la chambre des Communes aujourd'hui, en réponse à une question sur le sujet, M. J. Williams, député de South Birmingham, et secrétaire financier du War Office, a dit que le général Cronje et sa famille seraient placés à bord du vaisseau amiral à Cape Town. Il ajouta que toute la chose était entre les mains de lord Roberts.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

Forestiers-français—Nouvelles de Waterbury—Club de naturalisation à Athol—Changements ecclésiastiques—Chronique de Marlboro

FORESTIERS FRANÇAIS

Les Canadiens et les Français de Pittsfield, Mass., sont à organiser une loge des forestiers français, personne ne pourra être admis sans être d'origine française...

RUPTURE DE PROMESSE

Pour avoir refusé de tenir ses promesses, M. Alfred Thibault, de Danielson, a dû payer à Mlle Eugénie Cardin, d'ici, la somme de \$40 pour le dédommagement des frais qu'elle avait faits en prévision de son mariage avec lui.

NOUVELLES DE WATERBURY

M. Lavoie Durant est revenu de Washington où il a été consulter les autorités fédérales, au sujet de la construction d'un bureau de poste pour notre ville. M. Durant a aussi participé, fait une demande du même genre au Congrès, et il n'a pas encore été décidé, lapelle des deux villes, recevra cette année les crédits nécessaires pour commencer les travaux de construction.

IL Y AURA RECOMPENSE

—Oh! si je trouvais au moins un porte-monnaie! Qui n'a senti s'ouvrir en soi, aux mauvais jours, cette pensée? Quel est celui qui ne s'y est pas arrêté avec complaisance, disant: "Eh! ça ne coûte rien de le chercher!"

DANS LA GASPESE

Retour des chantiers.—Le service des malles.—Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs.—Un autre projet.—Le pétrole à Gaspé.

Le patron lui réclama la petite note. Il baissa la tête sous l'orage: il lui semblait que la porte s'ouvrait à travers ses habits trempés et qu'il allait se voir envahir par une lumière d'été.

—C'est que, si on ne le réveille, on ne s'en va pas à l'heure. Montez-vous! Il n'est que temps.

—Des pas furtifs, un murmure de voix assourdis résonnèrent dans l'escalier. On venait. La police, peut-être! Il avait été vu en flagrant délit, filé, traqué, cerné, il était pris.

—Partout, pour l'Amérique, pour les Indes, peu importe où, s'était-il dit, là-bas, nul ne me demandera où vient mon argent. Je serai chasseur, aventurier ou colon, j'oublierai le monde et moi.

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

—C'est un homme qui se retourne vers le boulevard Saint-Michel. Il s'arrêta sur ce mot. C'était pourtant vrai, il allait franchir son Rubicon, commettre sa petite infamie pour arriver, il aurait son cadavre!

SPORTS

La Pointe s'approprie le championnat junior du jeu de quilles. La M. A. A. A. un peu mieux que les Vics. Le Turf. Toujours le Shamrock.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

LA POINTE S'APPROPRIE LE CHAMPIONNAT JUNIOR DU JEU DE QUILLES. La Pointe, ne pouvant se rendre en fait urbains aux allées de la Royale, ont fait un marché forcé avec un lieu de la rencontre.

LA M. A. A. A. UN PEU MEILLEUR QUE LES VICS. Le Turf. Toujours le Shamrock. Au tour des Ottawa maintenant.

International Registry Co.

M. J. A. LeBeuf, St-Martin, 20 FEVRIER 1900. Gérant de l'International Registry Co. 97, rue St-Jacques, Montréal.

MONSIEUR: J'accuse réception avec reconnaissance et remerciements, de votre chèque au montant de \$150.00 qui m'est parvenu ce matin.

N'étant assuré dans votre compagnie que depuis trois semaines, lorsque je tombai malade des fièvres typhoïdes, je craignais qu'il me fût difficile de me faire payer mon indemnité de \$15 par semaine pendant 10 semaines, pour ma police à prime de \$3.00 par année pour chaque \$500.00 en cas de mort, mais à mon entière satisfaction et pour votre louange, je suis heureux de pouvoir dire que vous avez fait preuve de la plus grande promptitude en m'adressant votre chèque pour le montant ci-haut mentionné.

Vous pouvez être assuré que, lorsque l'occasion se présentera, je serai toujours heureux de prouver à mes amis et connaissances de l'excellence du système de police et de paiement de l'Assurance sur les Accidents et les Maladies "The International Registry Company".

Veillez recevoir encore une fois, monsieur, mes sincères remerciements et l'assurance de mon entier dévouement. Votre tout dévoué, JOS. CHAMPAGNE, St-Martin.

Le gérant de cette compagnie a reçu plusieurs autres lettres rédigées dans le même sens de la part de Mademoiselle Anna-Maria Desilets, de Nicolet, Québec, qui, elle aussi, reçut la somme de \$150.00 pour la même maladie, ainsi que Madame Ve Adjutor Lemay, de St-Barnabé, qui a reçu un chèque au montant de \$195.00, étant l'indemnité de sept semaines de maladie; et M. Joseph Clancy, de Cargill, qui a reçu la somme de \$34.25 pour un accident qui lui est arrivé récemment, ainsi que plusieurs autres dont nous taisons les noms.

Nous désirons ajouter quelques mots à cette lettre pour montrer à tous les avantages que donne à ses assurés la Compagnie d'Assurance contre les Accidents et les Maladies "The International Registry Co."

\$500 pour \$1.00. Dans le cas d'accident causé par toutes espèces de véhicules tels que la vapeur, l'électricité, chevaux, accidents de bicyclettes, etc., ou en cas de maladies, telles que les fièvres typhoïdes, les fièvres scarlatines, le typhus, la picote, et que l'assuré se trouve dans l'incapacité de travailler par suite de tels accidents ou maladies, la Compagnie lui paie une indemnité de \$6.00 par semaine pendant cinq semaines consécutives. Si la mort résulte de tels accidents, les héritiers reçoivent la somme de \$500.00.

\$1,500 pour \$3.00. Moyennant la somme de \$3 par année, l'assuré dans cette Compagnie a droit à une somme de \$15 par semaine pendant 10 semaines consécutives en cas d'accidents ou de maladies, tel que ci-dessus expliqué, mais dans le cas où la mort en résulte, les héritiers de l'assuré ont droit à la somme de \$1,500.

\$2,500 pour \$5.00. En payant \$5 par année, l'assuré a droit aux mêmes avantages que ceux donnés par la police de \$1,500, c'est-à-dire \$15 par semaine pendant 10 semaines consécutives en cas de maladie ou d'accidents, mais si la mort résulte de tels accidents, les héritiers de l'assuré reçoivent la somme de \$2,500 au lieu de \$1,500.

Toutes personnes désirant des renseignements complémentaires pourront s'adresser personnellement ou par écrit au Gérant, à l'adresse ci-dessous, qui se fera un plaisir de leur donner.

J. A. LeBeuf, Gérant.

Services à Thé

Les derniers d'Argent Sterling. Les derniers Patrons. L'assortiment le plus considérable au Canada pour choisir. A. J. WHIMBY, Cerant, 1794, RUE NOTRE-DAME, - - - MONTRÉAL.

L'Homme qui ne réussit pas

Ce n'est pas l'homme de santé, heureux et confiant qui ne réussit pas mais son compagnon affaibli, l'homme qui par les excès de travail, le fardeau ou les folies de jeunesse a brisé son système nerveux et perdu confiance, énergie et vitalité.

Le manque de circulation dans le corps met le système nerveux continuellement épuisé et cause la dyspepsie nerveuse, mal de tête, l'insomnie et l'irritabilité, l'absence d'intérêt dans la vie, la crainte de s'aventurer et la perte de l'habileté dans les affaires. Mais ce qui est le plus triste, c'est que les folies de la jeunesse, les indiscretions d'une vie plus mûre ou la négligence de la santé.

Non, si une action prompte est prise et si l'on emploie le vrai traitement.

Le Dr Chase' Nerve Food

A été préparé par le célèbre A. W. Chase comme un spécifique pour les hommes et les femmes faibles. Il crée de nouveaux nerfs, la force vitale du corps—arrête le manque de nutrition et reconstruit le système. Il met dans le sang le principe vital qui rend l'activité au cerveau et donne la lucidité à la mémoire et ramène la confiance et l'amour du travail.

Vous pouvez assurément avoir confiance dans la restauration de votre santé si vous employez le DR CHASE' NERVE FOOD le grand restaurateur des nerfs sous forme de pilules. 50cts la boîte chez tous les marchands ou chez Edman Bates & Co., Toronto.

LES USINES A GAZ

ONT FAILLI, HIER SOIR, ETRE DETRUITES PAR LE FEU. Toute la partie Est de Montréal a été mise en émoi, hier soir, en apprenant que le feu venait de se déclarer dans les usines à gaz d'Hochelaga.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Lundi soir, la troupe Irvine-Terry débute. A l'Académie de Musique par la pièce intitulée: "Hobbes", qui est un triomphe et pour l'auteur, Sardou, et pour Irving.

NOTES PERSONNELLES

Sont inscrits à l'Hôtel Place Viger: L. Evars, Québec; O. E. Talbot, Bellechasse; R. W. Caisse, Nashua, Mass.; J. M. Surge, Joliette; E. W. Holpeny, City; W. J. Bishop, Shawneigan Falls; M. et Mme F. A. Marcotte, St-Anne; A.H. Robitaille, Québec; N. F. Lewis, Montréal.

Sirop Calmant de Mme Winslow.

Ce remède a été employé pendant soixante ans par des millions de mères de familles pour leurs enfants, et a obtenu un parfait succès. Il attendrit les gencives et apaise les coliques, diarrhées. En vente par les pharmacies dans tout le monde.

DEBILITE GENERALE

Une maladie grave ne débute jamais subitement, elle est toujours annoncée par des maux précurseurs qui sont: la diminution des forces, la fatigue survient rapidement, on s'épuise vite, on recoupe les exercices physiques, 20 diminution de l'appétit, la digestion est lente, provoque le mal de la nuit, de l'assoupissement, il faut se desserrer après les repas; 30 diminution de la puissance intellectuelle, l'attention est distraite, la mémoire capricieuse, on devient paresseux, fatigué, on recherche la solitude.

Sirop Calmant de Mme Winslow.

Ce remède a été employé pendant soixante ans par des millions de mères de familles pour leurs enfants, et a obtenu un parfait succès. Il attendrit les gencives et apaise les coliques, diarrhées. En vente par les pharmacies dans tout le monde.

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLIÉ PAR LA CIE D'IMPRIMERIE ELECTRIQUE MILTON McDONALD, Administrateur

ABONNEMENT (avec primes): A Montréal (livré à domicile) \$2.00 par année

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et nos bureaux.

LE JOURNAL, 75 St-Jacques, Montréal.

BUREAUX: Tel. Bell Main 614. Rédaction-Nuit No 2, rue St-George, Tel. Bell, Main 2594.

Les abonnés qui changent de lieu de résidence nous prient de nous donner leurs anciennes et leur nouvelles adresses.

MONTREAL, 2 MARS, 1900.

LEON XIII

Sa Sainteté, Léon XIII entre aujourd'hui dans sa quatre-vingt-onzième année d'existence et demain l'Auguste Pontife aura clos la vingt-deuxième année de son pontificat.

Au nom de ses lecteurs, "LE JOURNAL" souhaite au Saint Père que son règne glorieux se continue encore longtemps pour le bien de l'humanité.

OU VA NOTRE ARGENT

Nous donnons ailleurs le puissant réquisitoire de M. Pelletier en faveur de la province de Québec, contre l'attaque de M. Marchand au trésor provincial, pour son protégé, M. Dussault.

Nous donnons ailleurs le puissant réquisitoire de M. Pelletier en faveur de la province de Québec, contre l'attaque de M. Marchand au trésor provincial, pour son protégé, M. Dussault.

Les journaux libéraux ne publièrent point ce travail qui démontre la fourberie du cabinet de Québec; ils se contentèrent, comme d'habitude, de dire que nos amis ont tort et que leurs chefs ont raison.

Une chose nous intrigue dans cette affaire Dussault. M. Marchand est au pouvoir depuis bientôt trois ans et il a fait deux sessions avant celle-ci. Comment se fait-il que l'on n'ait pas attendu parler de cette réclamation avant aujourd'hui?

Si M. Dussault a été victime d'une injustice, n'était-il pas du devoir du gouvernement de le secourir au plus tôt?

Il nous semble qu'en attendant ainsi d'admettre la prétention de M. Dussault, le gouvernement a perdu tout droit de plaider réparation d'une injustice.

De fait, il n'y a pas eu injustice. M. Dussault a pris à ses risques et périls, un contrat qui lui a été donné légalement par simple lettre d'un ministre, lettre de crédit si vous voulez, mais n'ayant d'autre valeur que celle de la signature qu'elle portait.

Nos amis mirent fin à ce système effréné de spéculation et retranchèrent les contrats à M. Dussault.

Celui-ci en perdit l'équilibre, déposa son bilan et jura que le gouvernement lui devait \$29,000 en chiffres ronds. Il y eut poursuite devant les tribunaux. La cour supérieure accorda \$26,000 à M. Lavery, curateur de M. Dussault, mais la cour d'appel cassa ce jugement, tout en recommandant au gouvernement de payer les tiers de bonne foi ayant avancé de l'argent à M. Dussault sur la foi de ces contrats. Le cabinet Flynn a payé à ces tiers de bonne foi \$19,898.30.

Ceux-ci étant payés, les tribunaux refusant d'admettre la réclamation Dussault, la chose était donc réglée, finie, enterrée. Et la meilleure preuve, c'est que la province n'a pas attendu parler de cette réclamation avant ces mois derniers; bien que M. Marchand soit au pouvoir depuis deux ans.

M. Dussault, remis de ses émotions d'autrefois, imprimait encore pour la province tout ce que ses amis lui donnaient, sans penser à réclamer un sous de plus qu'il avait juré lui être dû en 1894.

Et voici que tout à coup un lutin lui soufflé à l'oreille qu'il peut revenir sur le passé et se refaire à nos dépens. Vite, les chiffres s'entassent formant un capital auquel viennent s'ajouter intérêts par-dessus intérêts, le tout est soumis au procureur-général qui approuve avec empressement et M. Marchand s'engage à payer \$26,000!

Est-ce que nous n'avons pas raison de crier: scandale!

Et M. Robitoux défend cela comme s'il s'agissait de son voyage en Europe. C'est toi qui paye, Baptiste, compte bien.

D'après l'état assermenté de M. Dussault, la province devait à ce monsieur: \$29,000

Sur cette somme les créanciers de M. Dussault ont reçu: 19,000

Balance: \$10,000

Les tribunaux n'ayant pas reconnu la validité de cette réclamation, nous ne devons réellement rien à Dussault, mais le gouvernement ne devrait toujours pas lui payer plus que ce qu'il a demandé sous serment.

Or il lui paie: \$26,000

Donnez maintenant ce que les tribunaux ne lui ont pas accordé mais ce qu'il réclamait: \$10,000

Et il reste: \$16,000

Seize mille piastres que M. Marchand donne en pur don à M. Dussault.

Pourquoi cela?

Parce qu'un jour, il y a 8 ans, M. Charles Langelier a donné à ce M. Dussault un contrat qui ne valait rien en loi et qui n'était d'aucune utilité pour la province.

N'est-ce pas la clique qui renait?

L'ABOLITION DU CONSEIL LEGISLATIF

Il paraît assez probable que l'honorable M. Marchand est fort embarrassé de son projet d'abolir la Chambre Haute de Québec.

Ses partisans refusent de le suivre. Cette raison est plus que suffisante, n'est-ce pas?

C'est ainsi, par exemple, que le groupe anglais des députés libéraux refuse absolument de marcher et votera même contre la mesure.

A la dernière des conférences à laquelle assistaient tous les ministres avec leurs partisans, M. Marchand aurait constaté que la majorité sur laquelle il pouvait compter ne

lui laissait sur un vote de toute la Chambre qu'une majorité de huit voix. C'est mince, on en conviendra.

Quant au Conseil législatif, les honorables membres de ce corps sont décidés en masse à repousser le bill de M. Marchand.

Tout au plus, arrive-t-on à constater que cinq ou six conseillers seulement voteront leur propre arrêt de mort.

Et encore..... On dit que l'honorable M. Pérodeau est à préparer un long et vigoureux discours contre le bill ministériel.

M. Marchand est déjà l'auteur de quelques piécettes de théâtre qui ont eu le privilège d'affronter les feux de la rampe; est-ce que sa comédie de l'abolition du Conseil législatif, plus sérieuse celle-là que les autres, serait fatalement condamnée à être enterrée avec tous les honneurs dus à son rang?

Nous le souhaitons, et en cela nous témoignons de notre bon vouloir au Premier Ministre.

LE MAIRE DE ST-JEAN

Nous avons annoncé l'élection de M. Molléur à la mairie de St-Jean.

Cette élection, sur laquelle nous avons eu depuis des détails, a été faite sur le terrain politique et la victoire de M. Molléur serait une splendide victoire des conservateurs de St-Jean sur les libéraux.

Le candidat de ceux-ci était M. Gabriel Marchand, fils, croyons-nous, du premier ministre de Québec et son futur remplaçant à la législature quand aura sonné pour l'honorable M. Marchand l'heure de la retraite.

Dire que la lutte a été chaude serait probablement un euphémisme, et pour qui connaît les trucs et la malhonnêteté des libéraux de St-Jean, c'est avoir une faible idée de la vigoureuse bataille que M. Molléur a livrée.

Nous félicitons chaleureusement le nouveau maire de St-Jean ainsi que tous nos amis conservateurs de leur victoire décisive.

C'est le signe certain de la prochaine débâcle libérale dans St-Jean et Iberville.

Le rougisme se meurt là comme ailleurs.

AMELIORATION DES CHEMINS

Nous lisons parmi les ordres du jour de la législature de Québec le titre d'un bill amendé l'ordonnance de la Re Victoria, chapitre 3, intitulé: "Ordonnance pour faire améliorer les chemins dans les environs de Montréal et y aboutissant et prélever un fonds à cet effet," et tous les actes qui l'accompagnent.

Le but de ce projet de loi est de rendre valables pour 18 heures les billets de retour distribués aux différentes barrières afin de permettre aux cultivateurs venant au marché de s'en retourner le lendemain sans avoir à payer un second péage.

L'intention de l'auteur de ce bill peut être très louable, mais le genre, probablement, que la législature de Québec n'est pas la seule partie intéressée dans le syndicat des chemins à barrières et que le gouvernement fédéral a aussi besoin d'être consulté.

LE PONT DU BOUT DE L'ILE

La question de la construction du pont du Bout de l'île, au confluent des rivières de l'Assomption et des Prairies, intéresse la population de quatre grands districts ruraux à savoir: les comtés de l'Assomption, Joliette, Montcalm et Berthier.

Nous croyons que le gouvernement Laurier a promis de donner à la compagnie du chemin de fer électrique une somme de cent mille piastres pour l'aider à construire ce pont qui relierait le Bout de l'île à Charlemagne en passant par l'île Ross.

Mais il est évident que la compagnie se proposerait de faire payer aux voitures un certain prix de passage. Or, cette mesure serait injuste, car ce serait obliger la population des quatre districts que nous avons nommés à payer à une compagnie des intérêts sur une entreprise subventionnée par le gouvernement.

Si l'on doit imposer un péage, à tout le moins que ce soit le gouvernement qui adopte la mesure et prévoie lui-même la recette.

A ce propos, il est bon de rappeler qu'au commencement de mars 1896, une députation de St Paul l'Érmitte et d'autres parties du comté de l'Assomption, accompagnée des députés Jeannotte, Dugas, Conrad Pelletier et Marion, se rendit auprès de sir Charles Tupper pour demander un subside pour la construction du pont du Bout de l'île. Le premier ministre accueillit la députation avec la plus grande faveur; les honorables ministres Ouellet et Foster étaient présents, et il fut entendu qu'on demanderait au Parlement de voter un premier crédit de \$55,000, lequel serait suivi d'un second crédit suffisant pour payer toute la construction.

Malheureusement la conduite de l'opposition, dirigée par M. Laurier, sur le bill réducteur, empêcha le vote du budget, et la question du pont du Bout de l'île se trouva ajournée de quelques années.

ECHAUFFOURES REGRETTABLES

Un certain nombre d'étudiants des deux nationalités se sont livrés hier à des démonstrations, qui ont tourné en des échauffoures regrettables.

Nous voulons bien croire que, de part et d'autre, il n'y avait pas intention de blesser les sentiments de personne, qui, d'ailleurs, n'ont besoin d'aucun ordre pour s'exprimer en temps opportun et de la façon dont chacun le juge convenable; mais, comme dans toutes les manifestations de ce genre, il faut compter avec la foule des dévoués, des agitateurs et des amateurs d'aventure qui jamais ne distinguent entre la liberté et la licence.

Voilà pourquoi ces mouvements populaires commencent dans la galeté finissent presque toujours dans la colère. Il vaut donc mieux en prévenir les conséquences que de s'exposer à les regretter.

Et puis il y a la réputation de Montréal qui est en jeu. Ici nous savons bien que tout ce bruit n'a aucune signification nationale; mais au dehors, l'imagination aidant, ces échauffoures nous feront certainement mal juger.

Nous comptons sur la réflexion d'un chef

pour mettre fin promptement à ces manifestations, et si cela ne suffit pas, eh bien! il est du devoir des autorités municipales d'intervenir fermement.

UN COUP D'ESSAI

Ces jours passés, M. Charles Langelier a demandé production d'un état donnant la liste des élections qui ont eu lieu depuis la Confédération avec le nom des candidats et le nombre de votes enregistrés pour chacun.

Quelle peut bien être l'utilité de ce document s'il doit rester en manuscrit, et d'un autre côté, à quoi nous servirait de le faire imprimer?

Nous avons tous ces renseignements dans les différents rapports du greffier de la Commune en Chancellerie. Alors qu'est-ce que veut M. Langelier?

Est-ce encore un coup d'essai monté en faveur de quelqu'imprimeur affamé?

Cette demande de documents nous semble avoir un grand air de parenté avec celle de M. Achille Carrière, qui servit d'introduction à la fameuse lettre de crédit de M. Chas. Langelier pour l'impression de la fameuse liste des Terres dont nous payons des frais encore aujourd'hui.

Dans le cours du débat qui a eu lieu aux Communes, mardi dernier, il a été affirmé que l'honorable Peter White, ancien orateur, avait été élu dans Brockville, mais que la "machine libérale" l'avait mis en minorité, dans le décompte des bulletins.

C'est pour empêcher justice d'être faite que M. Laurier, le chef des purs, a escamoté la motion du Dr Borden, qui demandait une enquête devant le Comité des Privilèges.

Le Paturage et le Colon

Dans la correspondance du regretté Recorder DeMontigny, nous trouvons la lettre suivante que nous croyons devoir consigner dans nos colonnes agricoles. Elle est signée par un homme d'expérience.

Montréal, 8 juillet, 1899.

M. T. DeMontigny, ex-Magistrat Recorder, Montréal.

Mon cher ami:— En réponse à la lettre, je te dirai que déjà depuis longtemps je suis d'opinion que notre colon a fait fausse route dans sa culture au bord de la forêt, et qu'il devrait tourner le dos au mil et au sarrasin, même dans le commencement de son établissement. Il devrait, ce me semble, arriver à la forêt avec une vache, qu'il en soit propriétaire, pour en tirer, ou qui lui la laie.

Les trois francs peuvent fournir presque toute la nourriture de cette vache pendant l'été, la première, et durant ce temps, il y aura du lait pour la famille et pour les petits animaux de la ferme, même un peu de beurre.

Le premier ministre a annoncé que les cultivateurs pourraient acheter de la ficelle à leur jusqu'à 20 mars.

SIR WILFRID LAURIER répond à M. Taylor qu'il sera tenté de s'occuper d'élever un monument à la mémoire des Canadiens tués en Afrique quand la guerre sera terminée.

EXPORTATIONS DU CANADA. En réponse à M. FOSTER, le Ministre des Douanes donne comme suit la valeur des exportations du Canada pour les sept mois de juillet à janvier pour les années '98-'99 et '99-'00.

1898-99, \$94,106,685; 7 mois 1899-1900, \$103,100,132.

De provenance étrangère: 7 mois 1898-99, \$15,163,550; 7 mois 1899-1900, \$19,410,137.

Importations: 7 mois 1898-99, \$89,440,137; 7 mois 1899-1900, \$83,608,000.

LES ASSURANCES ET LES CANADIENS EN AFRIQUE. Avant de passer aux ordres du jour Sir Charles Tupper donne lecture à la Chambre du télégramme suivant:—

Montréal, March 1st, 1900.

Sir Charles Tupper, Ottawa.

In regard to the insurance of one million dollars effected by you on the lives of the members of the Canadian contingent covering the death of the twenty-eight deaths which followed:—

London, 1st March 1900.

To the Canadian Branch Ocean Accident and Guarantee Corporation, London.

The directors authorize you to pay the sum insured in each fatal claim of the Canadian contingent, expressing at same time their admiration of the loyal and gallant conduct of the Canadians. This prompt settlement will cover the twenty-eight deaths by twenty-eight thousand dollars, leaving the amount to be settled with according to the policy of insurance when the claims are received.

The Ocean Accident & Guarantee Corp. Per ROLLAND, LYMAN & BURNETT.

RESERVE NAVALE. M. BOURASSA attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. GOSWAMI, dans la Chambre d'aujourd'hui, anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire. Il est étrange, dit le député de Labelle, que des négociations sur un sujet aussi important aient lieu hors de la connaissance de la Chambre qui est en session depuis plus d'un mois.

SIR WILFRID LAURIER répond que l'honorable député prend le gouvernement à l'improviste sur cette question et que s'il veut seulement donner un avis de motion à l'effet d'avoir la correspondance échangée à ce sujet elle sera mise de suite devant la Chambre.

M. FOSTER demande si le ministre des Travaux Publics a télégraphié à tous les employés du gouvernement de hisser les drapeaux à l'occasion de la délivrance de Lady Smith.

Le ministre répond qu'il va immédiatement donner cet ordre.

SIR CHARLES TUPPER fait remarquer qu'un député de Montréal lui apprend que le maître de poste de cette ville a refusé de hisser le drapeau sur l'hôtel des postes.

M. TARTÉ répond qu'il ne sait rien de cela.

SIR CHARLES TUPPER attire aussi l'attention du gouvernement sur la lettre circulaire de l'honorable Jos. Chamberlain aux gouvernements des provinces australiennes, dans laquelle le secrétaire des colonies demande de nouveaux contingents de volontaires, et il demande si le gouvernement du Canada a reçu cette lettre.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il n'a reçu aucune lettre à cet effet.

(Ordre du jour.)

M. BENNETT est en faveur des résolutions, mais il critique sévèrement la conduite du gouvernement dans toute cette affaire des contingents.

A six heures, les résolutions sont adoptées sans division et la chambre se forme en comité général et la séance est suspendue.

A huit heures, le comité général, sous la présidence du député-orateur, M. Brodeur, commence la considération des résolutions

NOS SOLDATS SERONT BIEN PAYES

M. Bourassa n'obtient que 3 voix pour son amendement.

Sir Charles Tupper annonce au Parlement qu'il a reçu une dépêche disant que Mille Dollars seront payés par la "Ocean Accident and Guarantee Company," à chacune des familles des soldats Canadiens morts en Afrique.—Débats: les Grains en entrepot.—Promotion des officiers.—Am-bulances militaires.—Exportations Canadiennes.

—Interpellations et avis de motions.—Les Contingents: la paie des soldats en Afrique.—Reserve navale.

(De notre correspondant spécial.) Ottawa, 28 fév. 1900.

A trois heures, l'orateur prend le fauteuil, après les affaires de routine. M. BEATTY propose un bill intitulé "acte déterminant la durée de la journée de travail."

M. ERB, "acte amendant la loi électorale," pour adopter un mode de votation plus facile et plus secret.

LES GRAINS EN ENTREPOT. En réponse à M. Bennett, le ministre des douanes dit que 11 millions de minots de grains ont été reçus en 1899 à Parry Sound, 13 millions, à Owen Sound, 2 millions, à Goderich, 2 millions, à Sarnia, 3 millions, six cents mille, à Kingston, 10 millions deux cents mille, à Prescott, 2 millions, à Montréal, 13 millions.

PROMOTION DES OFFICIERS. En réponse à M. FOSTER, le ministre de la milice dit qu'il a décidé d'adopter le système de la promotion dans le choix des officiers de la milice, admis à suivre les cours de Kingston, pour être admis dans l'état-major.

Les casernes du Yukon ont coûté \$52,500,000.

AMBULANCE MILITAIRE. En réponse à M. BERGERON, le ministre de la milice dit qu'il a acheté 4,000 couvertures de laine à 30 cents la livre pour la milice, et que 1200 couvertures imperméables ont été distribuées aux soldats des contingents. Le ministre de la milice dit qu'il se propose de réorganiser et améliorer le service des ambulances de la milice. En réponse à M. FOSTER, il dit que le transport des troupes aller et retour et leur entretien au Yukon a coûté \$596,000,00.

DIVERS. Le ministre des chemins de fer a annoncé que le service postal via l'Intercolonial entre Montréal, Québec et le bas du fleuve, sera modifié de manière à mieux répondre aux besoins de la classe commerciale.

Le premier ministre a annoncé que les cultivateurs pourront acheter de la ficelle à leur jusqu'à 20 mars.

SIR WILFRID LAURIER répond à M. Taylor qu'il sera tenté de s'occuper d'élever un monument à la mémoire des Canadiens tués en Afrique quand la guerre sera terminée.

EXPORTATIONS DU CANADA. En réponse à M. FOSTER, le Ministre des Douanes donne comme suit la valeur des exportations du Canada pour les sept mois de juillet à janvier pour les années '98-'99 et '99-'00.

1898-99, \$94,106,685; 7 mois 1899-1900, \$103,100,132.

De provenance étrangère: 7 mois 1898-99, \$15,163,550; 7 mois 1899-1900, \$19,410,137.

Importations: 7 mois 1898-99, \$89,440,137; 7 mois 1899-1900, \$83,608,000.

LES ASSURANCES ET LES CANADIENS EN AFRIQUE. Avant de passer aux ordres du jour Sir Charles Tupper donne lecture à la Chambre du télégramme suivant:—

Montréal, March 1st, 1900.

Sir Charles Tupper, Ottawa.

In regard to the insurance of one million dollars effected by you on the lives of the members of the Canadian contingent covering the death of the twenty-eight deaths which followed:—

London, 1st March 1900.

To the Canadian Branch Ocean Accident and Guarantee Corporation, London.

The directors authorize you to pay the sum insured in each fatal claim of the Canadian contingent, expressing at same time their admiration of the loyal and gallant conduct of the Canadians. This prompt settlement will cover the twenty-eight deaths by twenty-eight thousand dollars, leaving the amount to be settled with according to the policy of insurance when the claims are received.

The Ocean Accident & Guarantee Corp. Per ROLLAND, LYMAN & BURNETT.

RESERVE NAVALE. M. BOURASSA attire l'attention du gouvernement sur la déclaration de l'honorable M. GOSWAMI, dans la Chambre d'aujourd'hui, anglaise relative aux négociations des gouvernements impérial et canadien au sujet de la contribution du Canada dans le service actif des forces navales de l'Empire. Il est étrange, dit le député de Labelle, que des négociations sur un sujet aussi important aient lieu hors de la connaissance de la Chambre qui est en session depuis plus d'un mois.

SIR WILFRID LAURIER répond que l'honorable député prend le gouvernement à l'improviste sur cette question et que s'il veut seulement donner un avis de motion à l'effet d'avoir la correspondance échangée à ce sujet elle sera mise de suite devant la Chambre.

M. FOSTER demande si le ministre des Travaux Publics a télégraphié à tous les employés du gouvernement de hisser les drapeaux à l'occasion de la délivrance de Lady Smith.

Le ministre répond qu'il va immédiatement donner cet ordre.

SIR CHARLES TUPPER fait remarquer qu'un député de Montréal lui apprend que le maître de poste de cette ville a refusé de hisser le drapeau sur l'hôtel des postes.

M. TARTÉ répond qu'il ne sait rien de cela.

SIR CHARLES TUPPER attire aussi l'attention du gouvernement sur la lettre circulaire de l'honorable Jos. Chamberlain aux gouvernements des provinces australiennes, dans laquelle le secrétaire des colonies demande de nouveaux contingents de volontaires, et il demande si le gouvernement du Canada a reçu cette lettre.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il n'a reçu aucune lettre à cet effet.

(Ordre du jour.)

M. BENNETT est en faveur des résolutions, mais il critique sévèrement la conduite du gouvernement dans toute cette affaire des contingents.

A six heures, les résolutions sont adoptées sans division et la chambre se forme en comité général et la séance est suspendue.

A huit heures, le comité général, sous la présidence du député-orateur, M. Brodeur, commence la considération des résolutions

qui sont lues et adoptées, paragraphe par paragraphe.

A la demande de M. FOSTER, l'honorable M. FIELDING dit qu'il déposera demain sur le bureau de la chambre les deux ordres en conseil mentionnés dans les résolutions.

Le ministre de la milice dépense aussi un état détaillé de toutes les dépenses à payer par l'argent demandé dans les résolutions.

Il y a quelques mots de discussion au sujet de la somme affectée au paiement de la dette des volontaires et du mode de paiement adopté par le gouvernement.

Interpellations pour lundi. M. PRIOR concernant le déplacement des mandats de la réserve de Songhees.

M. PRIOR, concernant la représentation immédiate de la Colombie Anglaise dans le cabinet.

M. PRIOR, concernant la dette due au gouvernement fédéral par la commission du havre de Québec.

M. BERGERON, concernant le creusement de la rivière en face de Berthier.

Avis de motions.

M. McNABES concernant le nombre total des employés permanents, protestants et irlandais catholiques dans le département de l'intérieur depuis le 1er juillet 1896.

CONTINGENTS. A la lecture du troisième paragraphe de la résolution, M. BOURASSA propose un amendement qui concerne la partie de la résolution qui concerne le paiement de la solde des volontaires soit retranchée.

Il se déclare contre l'idée du militarisme en Canada, il veut qu'il soit bien compris que lorsque les volontaires iront combattre les combats de l'Angleterre ils ne recevront que la paie du soldat anglais de l'Angleterre et non du Canada.

M. MCCARTHY considère cette question comme une question d'affaire et il ne voit pas pourquoi nos soldats recevraient plus que leurs confrères d'autres autres colonies.

M. MONET dit qu'il n'a pas changé d'opinion, et s'il n'a pas demandé de vote sur la résolution, c'est qu'il est certain qu'il ne trouvera pas cinq députés dans la chambre pour demander le vote sur le principe des résolutions.

M. HENDERSON dit que le comité doit recevoir avec le mépris du silence l'amendement du député de Labelle.

LE VOTE: 3 CONTRE 76.

Le sous-amendement de M. Bourassa de retrancher la clause concernant la solde des volontaires a été perdu en comité par la division suivante:

POUR—3. MONET, MARCIL ET BOURASSA.

CONTRE—76.

Les résolutions sont ensuite adoptées. Le comité se lève et la réception du rapport du comité est fixée à demain.

L'Orateur donne lecture d'un message du gouverneur-général transmettant à la chambre la copie de la réponse de Sa Majesté à l'adresse de sympathie adoptée à la dernière session au sujet des difficultés du gouvernement de Sa Majesté avec la république du Sud Africain.

SIR WILFRID LAURIER propose l'ajournement de la chambre à 11 h. 30 p.m.

SEANCE DU SENAT. L'honorable président prend le fauteuil.

MOTIONS.

LE SCANDALE DUSSAULT

Le gouvernement Marchand reprend une réclamation perdue

LA CLIQUE FAIT MAIN BASSE SUR LE TRESOR PROVINCIAL

PUISSANT REQUISITOIRE DE M. L. P. PELLETIER

Les comptes produits par Dussault sont comme suit :

1. Index Smith Fortier	\$18,101.69
2. Liste des terres	37,641.15
3. Trait. Agriculture	2,645.18
4. Ensilage	19,177.57
5. Rapp. Surintendant	2,751.40
6. Commission Royale	661.43
7. Perte sur transport	87.79
8. Frais de notaires	418.77
Total	\$78,919.91

Tous ces comptes sont pour des choses antérieures à Décembre 1899. Les items 3, 4, 5 et 8 ont été repétés par le gouvernement et il n'en est plus question du tout ici.

En 1894, 5 avril, Dussault a déposé son bilan et a JURÉ qu'il était dû par le gouvernement :

1. Trait. d'agriculture	1,667.00
2. Ensilage	9,707.68
3. Liste des terres	18,000.00
Total	\$29,374.68

Entre le montant réclamé \$78,919.91 Et le montant déclaré dans le bilan 29,374.68 Il y a donc un écart de 49,545.23

Le gouvernement paie à Dussault ce qui suit :

"A" Pour 288 pages de l'index Smith	\$ 619.54
L'intérêt depuis le 1er juillet 1882	177.25
"B" Pour l'index Fortier (Capital)	1,446.60
Pour intérêt	154.06
Pour intérêt	184.32
Pour intérêt	135.17
"C" Liste des Terres (Capital)	7,302.29
Ensilage (Capital)	7,897.68
Intérêts	2,026.12
Rapport du Surintendant (Capital)	1,500.00
Intérêts	427.73
"D" Intérêts sur les \$6,000 de la Banque Jacques-Cartier (en rapport avec liste des Terres)	581.92
"E" Intérêts sur \$8,903.91 (en rapport avec liste des Terres)	1,591.62
Total	\$18,787.11

Et pour intérêts 7,497.53

Total \$26,194.64

Soit pour capitaux 18,787.11 Et pour intérêts 7,497.53

Total \$26,194.64

Subséquemment, dit-il, il y eut un incendie chez M. Demers et une partie du manuscrit fut brûlé. Fortier le reconstruit et le sous-contrat entre Dussault et Demers fut résilié aux conditions suivantes : "A" L'abandon à L. J. Demers & Frère des \$1,000 avancées ; "B" L'achat par Demers de 116 rames de papier endommagé par l'eau soit \$140.30.

Dussault ajoute que ce papier avait été acheté spécialement pour l'impression de l'index Fortier et que, quand il le prit dans cet état, il constitua pour lui une perte considérable, mais il ne dit pas laquelle.

Depuis ce jour, dit-il, il n'a pas été réclamé un centime de plus.

LES \$14,400.00

Dussault raconte à ce sujet qu'il donna un sous-contrat à L. J. Demers & Frère pour l'impression de la version française de l'index Fortier et qu'en acompte de ces sous-contrats il avança à M. Demers \$1,000 comme suit :

1. Pour traité d'agriculture	\$ 1,667.00
2. Pour l'ensilage	8,208.08
3. Pour liste des Terres	16,482.00
Total	\$26,357.08

Soit \$26,357.08

Les tiers de bonne foi se trouvaient ainsi complètement désintéressés et quant à Dussault sa pétition de droit avait été déboutée, et les juges ne l'ayant pas recommandé il ne lui était plus rien dû.

Ainsi la réclamation Dussault fixée par le jugement du juge Pelletier \$26,357.08 Etait toujours acquittée jusqu'à concurrence de 19,898.30

Balance \$ 6,458.78

Le gouvernement ne devait donc pas un seul centime, mais s'il voulait payer quelque chose, ce ne devait toujours pas être plus qu'en acompte, soit \$6,458.78.

Or, le gouvernement paie \$18,787.11 en capital.

Déduisons les \$6,458.78

Le gouvernement paie donc \$12,328.33 de plus que le juge Pelletier lui-même a accordé.

Et pour ces \$12,328.33 il n'y a rien autre chose au dossier que la parole de Dussault.

COMMENT DUSSAULT ARRIVE-T-IL A SE FAIRE PAYER CELA ?

Ici Dussault, par sa pétition de droit, réclamait en tout \$19,390.59

Légitime Pelletier a réduit cela de 15 p. c. parce que Dussault avait dit comme témoin qu'il n'avait pas payé plus de 15 p. c. de plus au gouvernement que le prix ordinaire du commerce, cela fait une différence de 2,908.29

Or, le gouvernement écarte le jugement du juge Pelletier lui-même et remet la réclamation à 19,350.59

Précédant sur cette base de 19,350.59 le gouvernement déduit ce qui a été payé à Lavery 12,088.30

Et reconnaît la balance de \$7,302.29

Dussault, dans son bilan assermenté, avait mis cette liste des Terres - En déduisant ce qui a été payé :

1-à Lavery	\$12,088.30
2-à la Banque Jacques-Cartier	6,000.00
Total	\$18,088.30
Balance due à la Province	\$ 88.00

Prenons maintenant pour bon le jugement du juge Pelletier pour cet item, \$16,482.00 :

Déduisons :

1-Ce que payé à Lavery \$12,088.30	
2-Ce que payé à B. J. C. 8,000.00	
Total	\$20,088.30
Balance due à la Province	\$1,606.10

De ce chef il n'est donc payable que les \$6,000.00 de la B. J. C. Et le gouvernement accorde \$7,302.29 6,000.00

Il y a donc une perte sèche de \$1,302.29

Au lieu d'allouer ce \$1,302.29 la province était d'appeler le juge Pelletier créancier de Dussault pour \$1,606.30

Comment une pareille énormité peut-elle se produire ?

Simplement parce que le Procureur-Général trompe sciemment la Chambre en disant (page 3 de son rapport) que le juge Pelletier a alloué \$19,390.59 lorsque comme question de fait, il n'a alloué que \$16,482.29 (voir jugement Pelletier page 32).

Il n'est question ici que du capital, il sera question tantôt des intérêts.

INDEX SMITH-FORTIER

Le gouvernement accorde à Dussault pour la version française, le paiement de 280 pages de l'index Fortier, savoir \$619.54 en capital.

A ce sujet le rapport du Procureur-Général (page 5) dit que Dussault a reçu pour la version anglaise \$5,000.00 et que le coût de l'impression n'a été que de \$1,916.33 et qu'en conséquence Dussault redoutait au gouvernement de ce chef une somme de \$3,083.67.

Ces \$3,083.67 ne sont cependant pas déduites. Le rapport du Procureur-Général ajoute que les contrats intervenus entre Dussault et les ministres n'ayant pas été réguliers, la couronne est tenue en équité de payer le prix des ouvrages qui ont été exécutés.

Mais (ajoute le rapport, même page) je ne suis pas d'avis d'accorder des profits pour la version française de cet index, vu que le travail pour cette version n'a pas été fait et que le gouvernement ne doit pas dommer pour l'exécution d'un contrat irrégulier, mais qu'il est simplement tenu à une indemnité pour l'ouvrage fait.

Cette somme s'applique avec beaucoup de précision aux \$1,500.00 accordées comme profit pour le rapport du surintendant dont il sera question tantôt et aussi aux profits faits sur l'impression de la liste des terres.

Quoi qu'il en soit, le rapport, même page, accorde les 288 pages \$619.54 sans aucune preuve quelconque que l'ouvrage a été fait.

En outre, (de ce chef) le gouvernement paie un autre item de \$1,146.00.

LES \$14,400.00

Dussault raconte à ce sujet qu'il donna un sous-contrat à L. J. Demers & Frère pour l'impression de la version française de l'index Fortier et qu'en acompte de ces sous-contrats il avança à M. Demers \$1,000 comme suit :

1. Pour traité d'agriculture	\$ 1,667.00
2. Pour l'ensilage	8,208.08
3. Pour liste des Terres	16,482.00
Total	\$26,357.08

Soit \$26,357.08

Les tiers de bonne foi se trouvaient ainsi complètement désintéressés et quant à Dussault sa pétition de droit avait été déboutée, et les juges ne l'ayant pas recommandé il ne lui était plus rien dû.

Ainsi la réclamation Dussault fixée par le jugement du juge Pelletier \$26,357.08 Etait toujours acquittée jusqu'à concurrence de 19,898.30

Balance \$ 6,458.78

Le gouvernement ne devait donc pas un seul centime, mais s'il voulait payer quelque chose, ce ne devait toujours pas être plus qu'en acompte, soit \$6,458.78.

Or, le gouvernement paie \$18,787.11 en capital.

Déduisons les \$6,458.78

Le gouvernement paie donc \$12,328.33 de plus que le juge Pelletier lui-même a accordé.

Et pour ces \$12,328.33 il n'y a rien autre chose au dossier que la parole de Dussault.

COMMENT DUSSAULT ARRIVE-T-IL A SE FAIRE PAYER CELA ?

Ici Dussault, par sa pétition de droit, réclamait en tout \$19,390.59

Légitime Pelletier a réduit cela de 15 p. c. parce que Dussault avait dit comme témoin qu'il n'avait pas payé plus de 15 p. c. de plus au gouvernement que le prix ordinaire du commerce, cela fait une différence de 2,908.29

Or, le gouvernement écarte le jugement du juge Pelletier lui-même et remet la réclamation à 19,350.59

Précédant sur cette base de 19,350.59 le gouvernement déduit ce qui a été payé à Lavery 12,088.30

Et reconnaît la balance de \$7,302.29

Dussault, dans son bilan assermenté, avait mis cette liste des Terres - En déduisant ce qui a été payé :

1-à Lavery	\$12,088.30
2-à la Banque Jacques-Cartier	6,000.00
Total	\$18,088.30
Balance due à la Province	\$ 88.00

Prenons maintenant pour bon le jugement du juge Pelletier pour cet item, \$16,482.00 :

Déduisons :

1-Ce que payé à Lavery \$12,088.30	
2-Ce que payé à B. J. C. 8,000.00	
Total	\$20,088.30
Balance due à la Province	\$1,606.10

Le gouvernement accorde tout le montant de \$1,500.00 et ne déduit pas les \$437.00!!!

Dans une lettre du 30 décembre 1891 (page 2), Dussault dit : ces ouvrages une fois terminés, Dussault n'aurait pas à payer plus de \$3,300.00.

Il a reçu 2,500.00

Il ne lui serait donc dû, d'après ses propres chiffres, que \$800.00.

Et on lui en accorde \$1,500.00!!!!

LE COMPTE D'INTERETS.

Le gouvernement paie pour intérêt seulement \$7,407.53.

Comment a-t-on pu arriver à ce chiffre énorme ?

1-En payant plus de cinq ans d'intérêt.

2-En payant l'intérêt sur des avances qu'il a faites comme faveur.

3-En accordant l'intérêt de l'intérêt ou l'intérêt composé à plusieurs endroits.

4-En payant l'intérêt deux fois sur la somme de \$7,302.29 du 1er janvier 1895 à mai 1899.

En disant qu'il accorde l'intérêt à un certain taux et en le calculant à plus.

Examinons cela par ordre de numéro :

1- L'intérêt est accordé depuis 1892, c'est-à-dire pour 8 ans dans certains cas.

2- Les sommes payées pour toutes les affaires l'intérêt se prescrit par cinq ans.

Cela coûte à la province près d'un tiers du montant total des intérêts alloués, soit à peu près \$2,000.

Sur la liste des terres qui n'a été livrée qu'en 1895, le gouvernement fait une avance par lettre de crédit en 1892 et il paie l'intérêt sur cette avance!!!!

Cela coûte à la province \$581.92.

Le gouvernement donne l'intérêt sur les \$1,939.059 de la liste des terres jusqu'à janvier 1897. Il ajoute au capital, il déduit le montant à ce jour payé à Lavery et il calcule depuis cette date l'intérêt non payé sur les \$7,302.29 qu'il déclare dues en capital, mais sur le capital et l'intérêt accumulé, c'est-à-dire sur \$8,903.91.

Cela coûte à la province \$128.12.

Sur l'item de la liste des terres, le gouvernement alloue \$7,302.29 comme étant la balance due sur les \$19,390.59 et il accorde l'intérêt sur ces \$7,302.29 du 1er janvier 1895 à mai 1899.

Puis il accorde l'intérêt de nouveau sur le total des mêmes \$19,390.59 depuis la même date (1er janvier 1895) au 19 janvier 1897. Perte sèche, \$600.00.

Puis il accorde de nouveau l'intérêt sur cette même somme de \$7,302.29, plus l'intérêt, savoir sur \$890.39, depuis janvier 1897 à mai 1899.

Perte sèche, \$340.

On dit qu'on accorde l'intérêt à 4 pour cent, mais les calculs démontrent qu'on accorde plus sur tous les items suivants :

En plus sur le calcul des intérêts pour l'item de \$7,897.68 pour ensilage \$21.12

En plus sur calcul des intérêts pour les \$1,500 du rapport du surintendant 4.39

En plus sur les \$619.54 de l'index Smith 2.03

En plus sur l'intérêt des \$7,302.29 pour la liste des terres 20.00

En plus sur le calcul des intérêts pour \$1,146 de Demers 1.21

do do do 1.50

do do do 1.19

Erreur sur le calcul des intérêts sur les \$8,903.91 21.96

Total \$71.46

En outre on accorde encore l'intérêt composé sur tout l'item de \$7,407.57 depuis mai 1899 à mai 1900.

Ce qui représente, \$296.30.

TIRONS LES COMPTES AU CLAIR

Le jugement du juge Pelletier, a été cassé en Cour d'Appel. Cependant le gouvernement le fait revivre.

Supposons pour un moment que cela soit correct. Qu'est-ce que la province doit à Dussault en vertu de ce jugement :

1. Pour liste des terres	\$16,482.00
2. Pour l'ensilage	8,208.08
3. Trait. d'agriculture	1,667.00
Total	\$26,357.08

Réglé par le gouvernement Flynn :

1. Trait. d'agriculture	\$ 1,667.00
2. Payé à Lavery	12,088.30
3. Payé à la Waterous	1,810.00
4. Payé à la Banque Jacques-Cartier	6,000.00
Total	\$21,565.30

En retranchant \$15 pour cent, savoir \$3,233.29, il reste \$18,332.01.

Le juge Pelletier retranche \$292.32 que la Couronne a payé acompte le 17 mars 1891 et il arrive ainsi au chiffre de \$18,039.69.

Sur et à même ce montant, un transport a été fait à la Waterous Engine Works Company de \$1,810, avec intérêt depuis le 24 juin 1892. Il faut donc retrancher ces \$1,810 de \$18,039.69, ce qui laisse \$16,229.69.

Cependant le gouvernement accorde \$7,897.68 en capital.

Le gouvernement arrive-t-il à ces chiffres ?

Simplement en accordant à Dussault, à qui il n'est rien dû, \$1,500 de plus que le jugement infirmé du juge Pelletier lui-même lui accordait.

Mais nous ne sommes pas à bout dans la voie du merveilleux.

Il y a un autre item plus merveilleux encore.

LES COMPTES FANTAISISTES.

Passons maintenant aux comptes que Dussault n'a pas songé à mettre dans son bilan assermenté et que le gouvernement lui accorde.

Le gouvernement lui paie ici en capital :

1. Sur index Smith	\$ 640.54
2. Sur index Fortier	1,446.00
3. Sur rapport Surintendant	1,500.00
Total	\$ 3,586.54

Mais il oublie de déduire :

1. Ce que reçu de trop sur version anglaise de l'index Smith \$ 83.67

Ce qu'il reconnaît devoir sur rapport du Surintendant 437.13

3. Les \$346.00 pour lesquels Dussault a eu du papier 446.00

soit en tout \$ 83.67

Total \$ 346.00

Il y a donc un excédent de \$3,240.54

Voilà donc encore une perte voulue délibérément.

Prenons maintenant la liste totale :

(a) de ce que le Gouvernement paie en plus que ce qu'alloué par le jugement du juge Pelletier.

(b) de ce que le Gouvernement paie pour ouvrage non fait et que le Procureur-Général lui-même déclare n'être pas payable.

(c) de ce que Dussault a reçu et qu'on oublie de déduire.

(d) des intérêts payés deux fois.

(e) des intérêts sur tous les montants non reconnus soit par le jugement du juge Pelletier, soit par le Procureur-Général, lui-même.

(f) des intérêts composés.

Et voici à quoi nous en arrivons :

1. Payé de trop sur index	\$ 83.67
2. Payé de trop sur rapport du	
Total	\$ 83.67

Surintendant 437.13

3. Pour intérêts payés deux fois sur \$7,302.29, du 1er janvier 1895 à mai 1899 810.00

4. Pour intérêts payés deux fois sur \$7,302.29 du 1er janvier 1897 à mai 1899 21.12

5. Erreur dans le calcul des intérêts sur l'item des \$7,897.68 pour ensilage à mai 1899 21.96

6. Erreur sur calcul des intérêts pour les \$1,446 de Demers à mai 1899 (a) sur \$450.00 1.21

7. Erreur sur calcul des intérêts pour l'item ditto (b) sur \$46.00 1.19

8. Erreur sur le calcul des intérêts des \$8,903.91 21.96

9. Erreur sur le calcul des intérêts pour les \$1,446 de Demers à mai 1899 (a) sur \$450.00 1.21

10. Erreur sur le calcul des intérêts pour les \$1,446 de Demers à mai 1899 (b) sur \$46.00 1.19

11. Payé en plus de ce que le juge Pelletier a accordé en différence entre \$19,390.59 et \$16,482.00 2,908.29

12. Intérêts sur ce montant à mai 1899 620.48

13. Différence entre les \$6,398.68 de l'ensilage (déduits) et les \$7,897.68 accordés 1,500.00

14. Intérêts sur ce montant à mai 1899 500.00

15. Intérêts sur les \$600.00 de la Banque Jacques-Cartier, lesquelles étant une avance ne devaient pas entraîner d'intérêts de la part du Gouvernement 581.92

16. Intérêt de l'intérêt en intérêt composé sur la différence entre \$8,903.01 et 7,302.09 128.12

17. Les \$1,500 de profit sur le rapport du surintendant qui n'a pas été fait 1,500.00

18. Intérêt sur ce montant à mai 1899 427.73

19. Pour le papier de Demers payé \$146 et pour lequel Dussault a eu l'intérêt 166.00

20. Intérêt sur ce montant à mai 1899 135.17

21. Intérêt de l'intérêt sur le montant que le gouvernement paie pour l'index Smith sur \$7,407.57 de mai 1899 à mai 1900 296.30

22. Intérêt simple sur tous les items ci-haut de mai 1899 à mai 1900 378.57

Grand total \$11,192.16

Et dans tout cela il n'est pas tenu compte du fait que le gouvernement paie de l'intérêt pour plus de cinq ans en plus de ce qu'il a dû, ce qui en fait faudrait alors ajouter encore \$2,000, en chiffres ronds.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Interpellations diverses - La licence de Chs Lallier, L'impression de la Gazette Officielle, - Compagnies d'Assurances, - Bill de Montréal, - Exercice de la profession médicale sans licence

(Spéciale au Journal.)

Québec, 1er - La séance commence à 3 heures et demi.

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois : Loi amendement Article 237 du code de procédure civile. Loi concernant la qualification des membres du Conseil législatif.

INTERPELLATIONS

En réponse à l'honorable M. Nantel, l'honorable M. MARCHAND dit qu'à la connaissance du gouvernement, il n'y a pas de loi en ce qui concerne l'achat par le gouvernement de la licence de l'impression de la "Gazette Officielle", est de \$8,919.61 pour 1897-98, de \$7,507.82 pour 1898-99 et \$5,120.91 pour 1899-1900. Sur ce total, \$15,735 ont été payés à L. J. Demers et frère et le balance de \$13,182.91 a été payée en vertu d'un contrat avec L. J. Demers jusqu'au 15 juillet 1897, avec la Cie d'imprimerie de Québec depuis le seize juillet 1897.

La "Gazette Officielle" s'imprime actuellement aux termes d'un contrat fait pour un an le 29 juin 1898, avec la compagnie d'imprimerie de Québec et ce, jusqu'à nouvel ordre.

En réponse à l'honorable M. Nantel, l'honorable M. DECHENE dit qu'il y a 68 sociétés d'agriculture qui ont touché l'allocation du gouvernement en 1899.

Le nombre de membres dans ces sociétés est de 15,914 membres.

Le montant souscrit par ces membres pour ces sociétés est de \$21,039.92, et les centes agricoles est de \$4,711.37.

En réponse à l'honorable M. Pelletier, l'honorable M. MARCHAND dit que la compagnie d'assurance sur la vie la "Canadian Life" est au nombre de celles qui doivent faire un dépôt en argent entre les mains du gouvernement provincial, que la compagnie a déposé vingt mille piastres et les inspecteurs ont fait rapport au sujet de cette compagnie.

En réponse à l'honorable M. Atwater qui demande si le gouvernement va amener la loi relative aux compagnies d'assurances de façon à permettre la création d'une réserve d'assurance suffisante, l'honorable M. MARCHAND répond que la question est sous considération.

Le gouvernement n'a pas pris note que cette réserve a été augmentée par le gouvernement fédéral. Il n'y a que deux compagnies qui n'ont pas encore fait le rapport exigé par la loi : la "Canadian Life Ins. Co." et la "St. Lawrence Fire Co."

En réponse à l'honorable M. Nantel, l'honorable M. MARCHAND dit que le montant des subsides de chemins de fer depuis le premier juillet au 17 décembre 1891 est : pour le Drummond, \$30,460 ; chemin de la Baie des Chaleurs, \$190,900 ; Ottawa et Gatineau, \$1,012,230 ; chemin de la Gaspésie, \$1,012,230 ; Jean de Matha, \$500 et le montant payé du premier mai au premier juillet 1897 est de \$700 au chemin de fer de Montréal.

Depuis le premier juillet 1898 il y a environ \$19 millions complétés et 81 millions en construction sur le Great North Western. Sur le Pontiac and Pacific Junction, du premier juillet 1899 au premier mars 1900, environ 3 millions, et de juillet 1897 à juillet 1898, 2 millions de chemins complétés sur l'Ottawa and Gatineau Valley Railway.

En réponse à l'honorable M. Nantel : il y avait 150 cercles agricoles le 17 décembre 1891 et 503, le 23 mai 1897, 501 ont touché l'allocation du gouvernement en 1899 et 12 ont été organisés depuis.

En réponse à M. Teller, l'honorable M. ROIBIDOUX dit que le gouvernement a acheté 200 exemplaires de l'ouvrage de M. Louis Fréchet, greffier du Conseil législatif, intitulé "Christmas in French Canada" à \$2 l'exemplaire.

En réponse à M. COYNE demande copie de tous les mémoires transmis au gouvernement pour solliciter des amendements à la loi des mines.

Le bill privé le plus important qui a été ensuite soumis est celui de la cité de Montréal sur lequel la Chambre s'est formée de nouveau en comité général.

L'honorable M. Atwater propose d'insérer comme section 19 que le fonds de réserve peut aussi être employé sur un rapport signé par la majorité des membres du comité des finances et approuvé par le vote affirmatif des deux tiers des membres à payer mentionnés dans le paragraphe (d) de l'article 334, de la charte, à savoir des réclamations pour dommages et des travaux municipaux de nécessité urgente.

Cet amendement est perdu.

M. BICKERDIKE propose un autre amendement pour définir qu'elles sont les machines qui sont exemptées de la taxe.

A six heures la séance est suspendue.

MEDECINS SANS LICENCE

Le bill de M. TELLIER à l'effet d'abroger le premier paragraphe de l'article 398 S. R. P. Q. imposant une amende de 50 centimes toute personne non licenciée exerçant la médecine ou la chirurgie moyennant rémunération, a été discuté ce matin devant le comité de législation.

Le collège des médecins et chirurgiens qui combat ce bill était représenté devant le comité par M. le docteur E. P. Lachapelle et M. le docteur Marsolais, de Montréal. Ces messieurs étaient appuyés dans leur opposition par les députés Guérin, Lalonde, Bissomette et Lalonde qui ont, comme eux, fortement parlé contre le bill.

La majorité du comité a été d'avis de modifier le bill de façon à laisser un pouvoir discrétionnaire au juge, quant au montant de l'amende. Au lieu d'être dans tous les cas une somme de \$50, l'amende n'excédera pas \$50.

A 8 heures reprise de la discussion à laquelle prennent part MM. Atwater, Riverview, Guérin, sur l'amendement de M. Bickerdike, qui est rejeté.

Le comité rapporte le bill en troisième lecture, demain.

La chambre se forme ensuite en comité général sur les bills suivants qui sont rapportés sans amendement et adoptés :

La loi autorisant l'association des dentistes à admettre William Sutherland comme un de leurs membres, après examen.

Loi amendement l'acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François.

